

**DEPARTEMENT DE LA SOMME  
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME  
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

**SÉANCE DU 23 MARS 2021**  
**Convocation du 18 mars 2021**

**DÉLIBÉRATION**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLE, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

**Etaient absents excusés** : Nicole DUMONT (pouvoir à Yvette CARTON), Michel THIEFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA)

Madame Anne CALVARIN-POTTIER est nommée secrétaire de séance

**Convention de mise à disposition avec le SIRDAS pour la direction du centre de loisirs en juillet 2021 (n°12-2021)**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention de mise à disposition avec le SIRDAS pour la directrice du centre de loisirs de la commune en juillet. La commune se charge de rembourser au SIRDAS, le salaire habituel et les charges patronales pendant la période de mise à disposition, plus un complément de rémunération fixé à 1 364,29 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération

Le Maire,  
**Maria TREFCON**